COMMUNE DE L'ÉTOILE

Canton de LONS LE SAUNIER

Département du JURA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 03 AVRIL 2026

Convocation
30/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois du mois d'avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de L'ETOILE régulièrement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de L'ÉTOILE sous la présidence de Monsieur le Maire Guillaume PETITJEAN

Présents : Mmes JAMES-INGRAND R. – MOREL M. – GASPARUTTO M-C. – BAZIN C. -GUYON S. – GILLET M. – VALLEY V.

MM. BRUANDET M. – DERIAUX C. – BILLEY G. – NICOT P. – PERROTIN P. – MAUGEIN G. – PETITJEAN G.

Excusée : Mme GRASSI M-L. (donne pouvoir à Mme BAZIN C.)

Formant la majorité des membres en exercice.

Nb de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Madame MOREL Maeva a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Appel nominatif des membres
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026
- Compte-rendu des décisions prises - Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations

- Indemnités de fonction des adjoints
- Fin de fonction de régisseur
- Délégation du conseil municipal au maire
- Désignation des délégués pour les commissions obligatoires (SIDEC, SIVOS, SICOPAL, SICTOM)
- Désignation délégués BFC mobilité, EPAGE
- Désignation du référent déontologue
- Détermination du taux d'imposition pour 2026
- Vente bois ONF
- Délibération relative au droit à la formation des élus
- Commissions appel d'offre
- Délibération motion SIDEC

Informations

- Correspondant défense
- Correspondant incendie et secours
- Droit à la formation des élus
- Commission révision des listes électorales
- Commission impôts directs
- Organisation des commissions municipales
- Organisation des comités consultatifs municipaux
- Organisation des délégations à la Communauté d'agglomération

Points divers

- Date réunion prochain conseil
- Diagnostic en marchant
- Pouvoirs de vote
- RGPD conseil municipal
- Délégations adjoint.es, modification
- Liste secrétaires de séance
- Communication interne conseil municipal

Déroulement de la séance :

La séance est ouverte à 20h.

1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Adopté à l'unanimité - **15 voix pour**

2. Compte rendu des décisions prises

Le Maire présente la liste des décisions prises au cours des deux premières semaines de mandat. L'essentiel de ces décisions résultait de délibérations adoptées par le précédent conseil municipal. Elles comprennent notamment :

- Signature d'un devis électricité (bâtiment garderie) ;
- Décision de non-préemption ;
- Alignement de terrain (affaire Bon) ;
- Accompagnement social ;
- Vente de terrain (affaire Salvi).

3. Délibérations

3.1 Indemnités de fonction des élus

Le Maire expose que les indemnités de fonction des adjoints doivent être fixées par délibération. Il est proposé de les fixer sur la base de **11,77 % de l'indice brut terminal** de la fonction publique, conformément aux dispositions légales et à la documentation AMF jointe en annexe.

La date d'entrée en vigueur est fixée au **23 mars 2026**, date de publication des trois premiers arrêtés de délégation.

Il est également précisé qu'une modification de la délégation de fonction relative aux **affaires scolaires et périscolaires** est proposée : ces compétences reviennent au Maire.

Délibération N°16/26 / Objet	**Résultat du vote**
Fixation des indemnités de fonction des adjoints à 11,77 % de l'indice brut terminal avec date de l'entrée en vigueur au 23 mars 2026	**ADOPTÉE 15 voix pour**

3.2 Désignation du régisseur et du régisseur suppléant

Afin de permettre l'utilisation de la carte bancaire de la mairie, il est nécessaire de désigner un régisseur et un suppléant. La régisseure actuelle, Claire TIREFORT, sera remplacée.

Nouvelle régisseure : Myriam DENIS.
Régisseure suppléante : Véronique VALLEY
Le Maire pourra prendre un arrêté de désignation des régisseurs, après l'adoption de la délégation du conseil municipal au Maire (point 3.3 ci-après).

3.3 Délégation du conseil municipal au Maire (art. L. 2122-22 CGCT)

Le Maire rappelle le cadre juridique : l'article L. 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, l'exercice de certaines compétences dans des domaines limitativement énumérés. Le conseil adopte les délégations suivantes, assorties des limites précisées ci-après :

Art.	Objet de la délégation	Limite fixée par le conseil
4°	Marchés publics et accords-cadres	Marchés d'un montant inférieur à 15 000 € (marchés de faible montant)
5°	Louage de choses	Baux d'une durée inférieure ou égale à 12 ans
6°	Contrats d'assurance et indemnités de sinistre	Néant (gestion courante)
7°	Régies comptables	*Néant*
8°	Concessions funéraires dans les cimetières	Néant (acte de gestion courante)
9°	Acceptation de dons et legs sans conditions ni charges	*Néant*
10°	Aliénation de biens mobiliers	Dans la limite de 4 600 €
11°	Rémunérations d'avocats, notaires, huissiers, experts	*Néant*
14°	Reprises d'alignement	Conformément au document d'urbanisme en vigueur
15°	Exercice du droit de préemption urbain (DPU)	Sans limite (si DPU institué)
16°	Actions en justice – transactions	Transactions ≤ 1 000 € (communes < 50 000 hab.)
17°	Règlement des dommages causés par les véhicules municipaux	Dans la limite de 3 000 €

Art.	Objet de la délégation	Limite fixée par le conseil
20°	Lignes de trésorerie	Dans la limite de 40 000 €
23°	Diagnostics d'archéologie préventive	*Néant*
24°	Renouvellement des adhésions aux associations	*Néant*
26°	Demandes de subventions	Projets n'excédant pas 15 000 €
27°	Dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme sur biens municipaux	Projets sans création ni suppression de surface de plancher > 40 m^2
30°	Admission en non-valeur des titres de recettes	Dans la limite de 200 € (Décret n° 2026-118 du 20 février 2026)
31°	Mandats spéciaux	*Néant*

Note : La délégation relative à la réalisation d'emprunts (3°) est reportée au conseil de mai, afin de permettre l'élaboration préalable d'une stratégie d'endettement.

Délibération N°17/26 / Objet	**Résultat du vote**
Délégations du conseil municipal au Maire (art. L. 2122-22 CGCT)	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.4 Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

Le conseil procède à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux ou organismes suivants :

Rôle	**Titulaires**	**Suppléant·es**
SIDEC	Pascal Nicot	
SIVOS	Guillaume Petitjean / Maeva Morel	César Deriaux
SICOPAL	Christine Bazin	Sandra Guyon
SICTOM	Gabriel Maugein	Véronique Valley
BFC Mobilité	Guillaume Petitjean	
EPAGE (bassin de l'eau)	Pascal Perrotin	

Délibération N°18 à 22/26 / Objet	**Résultat du vote**
Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.5 Désignation du référent déontologue

Le Maire propose de désigner M. Alexandre Ciaudo en qualité de référent déontologue des élus de la commune, conformément au choix opéré par l'AMF.

Délibération N°23/26 / Objet	**Résultat du vote**
Désignation de M. Alexandre Ciaudo comme référent déontologue	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.6 Détermination des taux d'imposition pour 2026

Le Maire présente la proposition de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Il est proposé de ne pas augmenter les bases d'imposition et de reconduire les taux en vigueur.

Délibération N°24/26 / Objet	**Résultat du vote**
Maintien des taux d'imposition 2026 (non-augmentation des bases)	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.7 Vente de bois – travaux forestiers (ONF)

M. Pascal Nicot présente la délibération relative à la vente de bois et/ou aux travaux forestiers programmés par l'Office national des forêts.

Délibération N°25/26 / Objet	**Résultat du vote**
Autorisation de vente de bois et/ou travaux forestiers (ONF)	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.8 Motion SIDEC

Motion pour la conservation de la compétence « Distribution d'électricité et de gaz » pour le SIDEC au sein du bloc communal.

Délibération N°26/26 / Objet	**Résultat du vote**
Motion compétence « distribution électricité et gaz » pour le SIDEC	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.9 Orientations du droit à la formation des élus

Le Maire présente les orientations suivantes :

- Le Maire et les adjoints sont prioritaires pour les formations financées par le budget communal, sur les thématiques : droit, finances, communication, numérique, travaux ;
- Chaque année, les élus communiquent leurs besoins de formation (objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, organisme) ;
- La dotation inscrite au compte 6535 du budget primitif correspond à 5 % des indemnités de fonction maximales légales.

Délibération N°27/26 / Objet	**Résultat du vote**
Orientations du droit à la formation des élus – 5% des indemnités de fonction maximales	**ADOPTÉ 15 voix pour**

3.10 Commission appels d'offres

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Délibération N°28/26 / Objet	**Résultat du vote**
Commission appel d'offres – Maire/president (Guillaume Petitjean) + Titulaires (César Deriaux, Geoffrey Billey, Gabriel Maugein)	**ADOPTÉ 15 voix pour**

4. Informations et désignations (décisions du Maire)

Les désignations suivantes relèvent de l'autorité du Maire et peuvent faire l'objet d'arrêtés municipaux :

Rôle	**Élu·es désigné·es**
Correspondant défense	Sandra Guyon
Correspondant incendie et secours	Mathieu Bruandet
Commission de contrôle des listes électorales	Sandra Guyon (titulaire), Maeva Morel (suppléante) + 4 habitant·es

5. Comités consultatifs et groupes de travail

Le conseil acte la constitution des comités consultatifs et groupes projets suivants, ouverts à la participation des habitants pour les comités consultatifs :

Rôle	**Élu·es désigné·es**
Comité consultatif communal d'action sociale/lien ancien.nes – Élus référents (5) + 5 habitants	Christine Bazin, Marie-Christine Gasparutto, Maeva Morel, Maryline Gillet, Rosine James-Ingrand + 5 habitants à trouver d'ici le prochain conseil
Patrimoine - Élus référents + habitants	Pascal Nicot, Gabriel Maugein, Pascal Perrotin, Maryline Gillet + habitants
Participation / Communication / Médiation	May-Line Grassi, Geoffrey Billey, Maryline Gillet
Eau potable (ECLA)	Pascal Perrotin (titulaire) + Gabriel Maugein (suppléant)
Assainissement (ECLA) – Titulaire	Pascal Perrotin (titulaire), Pascal Nicot (suppléant)
Eau de fontaine	Véronique Valley, Pascal Perrotin, Gabriel Maugein

Rôle	Élu·es désigné·es
Eau de ruissellement (élus de la commission)	Rosine James-Ingrand, Pascal Perrotin, Gabriel Maugein, Véronique Valley + habitants pour comité consultatifs
Bois et forêts	Référents : Pascal Nicot + Pascal Perrotin. Membres commission : Rosine James-Ingrand, Véronique Valley (+habitants)
Espaces verts communaux (commission communale)	Pascal Perrotin, Véronique Valley
Bâtiments communaux	Pascal Perrotin, Guillaume Petitjean
Biodiversité	Rosine James-Ingrand, Véronique Valley, Sandra Guyon
Environnement : Mobilité / Alimentation, etc.	Gabriel Maugein, Rosine James-Ingrand, Véronique Valley
Culture	May-Line Grassi, Maryline Gillet
Garderie-cantine / remplacement	Marie-Christine Gasparutto, Rosine James-Ingrand, Christine Bazin + habitant·es
Ressources humaines	Guillaume Petitjean, Christine Bazin
Communication intervillages	Geoffrey Billey, Rosine James-Ingrand, May-Line Grassi, Guillaume Petitjean
Terrain d'activités	Référente : Maryline Gillet – Membres : Sandra Guyon, Véronique Valley
Finances – investissement (commission communale)	Guillaume Petitjean, Pascal Nicot, Geoffrey Billey, Gabriel Maugein

Commission communale des impôts directs (CCID)

La CCID est composée de 7 membres (le Maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires). La liste de 24 propositions (12 titulaires + 12 suppléants) doit être arrêtée par délibération. Ce point est reporté au prochain conseil municipal, une réflexion devant être menée d'ici là.

Titulaire désigné dès à présent : Guillaume Petitjean.

6. Questions diverses

Deux questions diverses sont soumises au vote :

Délibération / Objet	Résultat du vote
Pose d'un panneau « Lynx » en lien avec l'association ATHENAS	**ADOPTÉ 15 voix pour**
Mise à disposition de la cour de l'école primaire au Foyer rural (en cas de mauvais temps, pour la guinguette du 13 juin)	**ADOPTÉ 15 voix pour**

7. Informations diverses et programmation

Calendrier des prochains conseils municipaux

Conseil de mai	Mercredi 6 mai 2026 à 20h00
Conseil de juin	Mercredi 3 juin 2026 à 20h00
Conseil de juillet	Mercredi 1er juillet 2026 à 20h00

La séance est levée à 22 h 28.

Fait à L'Étoile, le 3 avril 2026.

Le Maire

MAIRIE DE L'ETOILE (JURA)

La Secrétaire de séance Mme Maeva Morel